

**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef**  
**Sous-direction Technique**

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 159/ 24

Chlef , le 12/09/2024

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise**

**KHLIFAOUI MOHAMED**  
**HAY CHORFA**

**W.CHLEF**

Objet : Mise en demeure pour non respects des techniques de pose de câble fibre optique conformément au CPT

Contrat n° : 152/2023 du 20/12/2023

ODS n° : 660/2024

Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de respecter les dispositions du cahier de prescription techniques (CPT), relatives à la pose des câbles de fibre optique, dans le cadre du chantier de raccordement les sièges des directions sectorielles lot n° 01.

En effet, après le contrôle effectué sur site et conformément au rapport de notre responsable du CMP en date du 11/09/2024, il a été constaté que certaines techniques de pose ne respectent pas les normes définies dans le CMP.

A cet effet nous espérons vivement que vous prendrez les mesures nécessaires pour rectifier ces manquements dans les plus brefs délais, la protection des câbles et la conformité des travaux sont essentielles pour assurer le bon déroulement du projet et éviter tout dommage futur.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées



Le Directeur  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Chlef  
Signé: ETOUIL Nabil